

ASSURANCE MALADIE OÙ ENVOYER SES DOCUMENTS ?

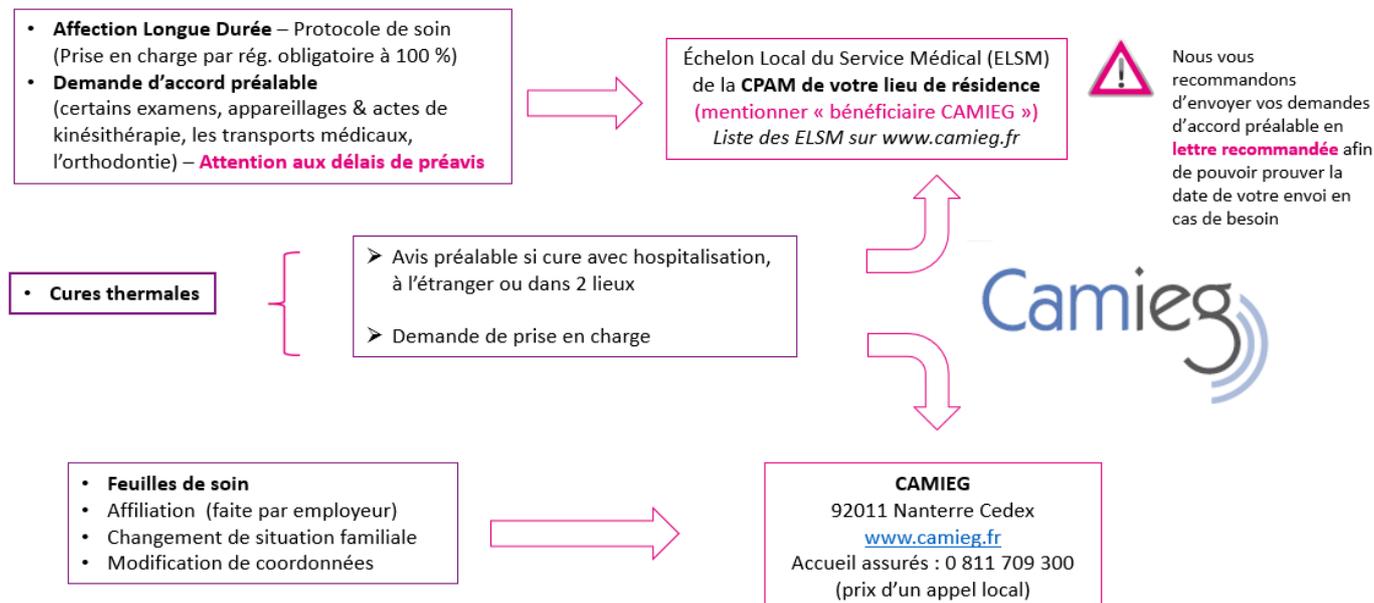
Protection
sociale
Juil. 2020



LE SAVIEZ-VOUS ?

Si la question ne se pose pas avec les feuilles de soins dématérialisées, il peut être plus compliqué de vous y retrouver dans les autres cas.

Voici quelques schémas pour vous y aider.



- **Devis préalables** pour actes dentaires
- **Factures** des actes non-remboursés par la SS :
 - Dentaire (implantologie, parodontologie, orthodontie hors SS, ...)
 - Chirurgie corrective optique
 - Ostéopathes, chiropracteurs, étioopathes, médecin acupuncteurs,
 - Analyses hors nomenclature
 - Vaccins hors SS (ex : grippe hors SS, voyages)
 - Pilule 3^e ou 4^e génération
 - Actes du pack prévention : orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, substitut nicotinique, test Hémocult, tensiomètre, diététicien, amniocentèse, podologue, bracelet GSM (Alzheimer), dépistage cancer prostate
- Établissements non conventionnés : factures de frais de séjours, honoraires et frais de salle d'opération (max 5300 € / an)
- **Accident du Travail / Maladies Professionnelles** : décomptes CPAM, si reste à charge

Solimut

www.solimut-mutuelle.fr/
0 800 005 045

Énergie Mutuelle

www.energiemutuelle.fr
0 969 32 37 37

Prestations spécifiques Energie Mutuelle

Contrats Sodeli & Cort

- Consultation de psychologue
- Sport sur prescription médicale
- Allocation naissance / adoption
- Ostéodensitométrie hors SS

Cort uniquement :

- Hospitalisation : dépassements d'honoraires des professionnels non-signataires OPTAM / OPTAM-CO
- Médicaments prescrits non remboursés SS

Énergie Mutuelle

www.energiemutuelle.fr
0 969 32 37 37

Votre représentant de l'Alliance CFE UNSA Énergies est à votre disposition pour vous aider et vous renseigner.

